

**COMMUNE DE LA BRUYERE**

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

Extrait du Code de la Démocrate Locale  
et de la Décentralisation

Art L1122-17 Le Conseil ne peut  
prendre la résolution si la majorité de ses  
membres en fonction n'est présente.  
Cependant, si l'assemblée a été  
convoquée deux fois sans s'être trouvée  
en nombre compétent, elle pourra, après  
une nouvelle et dernière convocation,  
délibérer quel que soit le nombre des  
membres présents, sur les objets mis  
pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui  
aura lieu le jeudi 26/8/2010 à la Maison communale à  
Rhisnes, à 19 H 30 précises.

Le Secrétaire Communal,

Le 17/8/2010  
Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R. CAPPE

**EN SEANCE PUBLIQUE:**

1. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2010 : Approbation.
2. Fondation Rurale de Wallonie: Exposé de Monsieur Jourez
3. Budget communal : Exercice 2010 : Modification budgétaire n°1 : Service extraordinaire : Approbation.
4. Budget du CPAS : Exercice 2010 : Modification budgétaire n° 1 : Service ordinaire : Approbation.
5. Budget du CPAS : Exercice 2010 : Modification budgétaire n° 1 : Service extraordinaire : Approbation.
6. CPAS : Médiation de dettes : Création d'un service propre : Approbation.
7. Budget de la Fabrique d'Eglise de Meux : Modification budgétaire n° 1 : Service ordinaire : Approbation.
8. Compte de la Fabrique d'Eglise de Rhisnes : Exercice 2009 : Approbation.
9. Budget de la Fabrique d'Eglise protestante de Gembloux : Exercice 2011 : Approbation.
10. Asbl « La Cueillette des Mouchettes » : Avance de trésorerie : Décision.
11. Maison de la Mémoire Rurale de La Bruyère : Octroi d'un subside : Décision.
12. CANAL C : Octroi d'un subside : Décision.
13. Asbl Inter-Environnement Wallonie : Révision du montant du subside : Décision.

14. Dénomination de deux nouvelles voiries : Section de Meux : Décision.
15. Patrimoine Communal : conditions de location d'un immeuble : Section de Warisoulx: Décision
16. Ordonnance de police administrative générale sur l'implantation et l'exploitation de night-shops et de phone-shops prise par le Bourgmestre : Ratification.
17. Ordonnance de police interdisant de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique prise par le Bourgmestre : Ratification.
18. Ordonnance de police interdisant le rassemblement de plus de trois personnes prise par le Bourgmestre : Section de Rhisnes : Ratification.
19. INASEP : Contrats d'étude et de coordination sécurité et santé : Remplacement d'une chaudière de chauffage et de châssis : Maison d'enfants de Meux : Décision.
20. INASEP : Contrats d'étude et de coordination sécurité et santé : Remplacement d'une chaudière de chauffage : Ecole communale d'Emines : Décision.
21. INASEP : Contrats d'étude et de coordination sécurité et santé : Remplacement d'un générateur à air chaud : Salle communale de Bovesse : Décision.
22. INASEP : Contrats d'étude et de coordination sécurité et santé : Remplacement d'un chauffage : Salle d'escalade de Rhisnes : Décision.
23. INASEP : Contrats d'étude et de coordination sécurité et santé : Remplacement d'un générateur à air chaud : Salle communale de Villers-lez-Heest : Décision.
24. INASEP : Contrats d'étude et de coordination sécurité et santé : Remplacement d'un générateur à air chaud : Centre Culturel d'Emines : Décision.
25. INASEP : Contrats d'étude et de coordination sécurité et santé : Construction d'un préau à l'école communale de Rhisnes : Avenant n° 1 : Approbation.
26. Service des Travaux : Acquisition d'un véhicule utilitaire : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché.
27. Administration communale : Achat d'un serveur : Service comptabilité : Décision
  - a) Descriptif
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché.
28. Bibliothèque-ludothèque communale : Comité de concertation : Désignation d'un représentant effectif en remplacement d'un représentant démissionnaire : Décision.
29. Contrat de Rivière « Haute Meuse » : Programme d'actions 2010-2013 : Approbation.
30. Contrat de Rivière « Meuse aval et affluents » : Programme d'actions 2010-2013 : Approbation.

31. Patrimoine communal : « Petit Val Saint-Joseph » de Rhisnes : Acquisition d'un lave-linge et d'un sèche-linge : Décision
  - a) Cahier des charges
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché.
32. Patrimoine communal : « Petit Val Saint-Joseph » de Rhisnes : Fourniture et placement de calorimètres : Décision
  - a) Descriptif
  - b) Devis estimatif
  - c) Mode de marché.
33. Remise en adjudication du marché de construction d'un bloc sanitaire à l'école communale de Warisoulx ( dossier PPT) : Approbation du mode de passation et de l'avis de marché

### **A HUIS CLOS :**

34. Désignation d'une secrétaire communale faisant fonction durant la période de congé du titulaire.
35. Ratification des désignations d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
36. Ratification de la désignation d'un maître spécial d'éducation physique temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
37. Ratification de la désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
38. Enseignement: Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel
39. Enseignement : Demande de pause carrière à 1/5 temps dans le cadre d'un congé parental: Décision
40. Enseignement: Demande de pause carrière à temps plein dans le cadre d'un congé parental: Décision
41. Enseignement : Demande de pause carrière à 1/2 temps : Décision
42. Enseignement: demande de pause carrière à 1/5 temps : Décision
43. Enseignement: Demande de pause carrière à 1/5 temps: Décision
44. Enseignement: Demande de congé pour prestations réduites : Décision
45. Enseignement: Demande de congé pour prestations réduites: Décision
46. Enseignement: Demande de congé pour prestations réduites: Décision
47. Enseignement: Désignations d'une institutrice maternelle temporaire ( mi-temps et temps partiel ) aux écoles communales de La Bruyère: Décision
48. Enseignement: Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère: Décision

49. Enseignement: Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère: Décision
50. Enseignement: Désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère: Décision
51. Enseignement: Désignations d'une institutrice primaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère: Décision
52. Enseignement: Désignations d'une institutrice primaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère: Décision
53. Enseignement Désignations d'une institutrice primaire à mi-temps aux écoles communales de La Bruyère: Décision
54. Enseignement: Désignation d'une institutrice primaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère: Décision
55. Enseignement: Désignation d'une institutrice primaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère: Décision

## COMMENTAIRES.

1. /

2. /

3. Voir annexe.

4.

| €                       | Recettes     | Dépenses     | Soldes     |
|-------------------------|--------------|--------------|------------|
| Budget initial          | 1.215.655,09 | 1.215.655,09 | 0          |
| Augmentation de crédits | 97.263,11    | 103.649,73   | - 6.386,62 |
| Diminutions de crédits  | 3.750,00     | 10.136,62    | 6.386,62   |
| Nouveau budget          | 1.309.168,20 | 1.309.168,20 | 0          |

L'intervention communale reste inchangée.

5.

| €                       | Recettes   | Dépenses   | Soldes    |
|-------------------------|------------|------------|-----------|
| Budget initial          | 216.600,00 | 216.600,00 | 0         |
| Augmentation de crédits | 5.523,00   | 0          | 5.523,00  |
| Diminutions de crédits  | 5.523,00   | 0          | -5.523,00 |
| Nouveau budget          | 216.600,00 | 216.600,00 | 0         |

6. Depuis 2004, les CPAS de La Bruyère et de Fernelmont se partageaient les services d'une médiatrice de dettes, à concurrence d'un mi-temps chacun.

En raison de l'évolution quantitative des dossiers présentés en médiation à La Bruyère, il s'est avéré plus efficace de créer un service propre pouvant bénéficier de subsides dès janvier 2011.

Il appartient dès lors au Conseil d'approuver la décision du Conseil de l'Aide sociale du 14 juillet 2010 créant ce nouveau service.

7.

| €                     | Recettes  | Dépenses  | Soldes |
|-----------------------|-----------|-----------|--------|
| Budget initial        | 34.719,13 | 34.719,13 | 0      |
| Majoration de crédits | 5.808,00  | 5.808,00  | 0      |
| Nouveau budget        | 40.527,00 | 40.527,00 | 0      |

La majoration des dépenses résultent de travaux de nettoyage, de traitement des boiseries et d'accord des orgues de l'église.

La participation communale est portée de 22.169,60 € à 27.977,60 €.

8.

| €        | Compte 2008 | Budget 2009 | Compte 2009 |
|----------|-------------|-------------|-------------|
| Recettes | 48.595,69   | 44.015,41   | 55.548,09   |
| Dépenses | 33.707,41   | 44.015,41   | 40.013,62   |
| Boni     | 14.888,28   | 0           | 11.534,47   |

9.

|   |                        |           |
|---|------------------------|-----------|
| Recettes : 21.229,00 €  | Dépenses : 21.229,00 € | Solde : 0 |
| Participation communale : 1.297,05 € (1.214,94 € en 2010 et 1.204,93 € en 2009) |                        |           |

10. Afin de satisfaire aux exigences de la PFP (Participation Financière Parentale), l'Asbl " la Cueillette des Mouchettes " a sollicité de la Commune une avance de trésorerie remboursable de 20.000 € afin de couvrir les arrières de salaire dus au personnel et d'ONSS et précompte y relatifs
11. Le « Groupe sentier » de la Maison de la Mémoire Rurale de La Bruyère a recensé des chemins et des sentiers à valoriser et à restaurer sur le territoire de la Commune.  
Dans le but de procéder à l'édition de leur première brochure « sentiers », cette association sollicite une aide financière de la Commune à hauteur de 1.097 €.
12. Conformément à l'article 4 de la convention intervenue en date du 26 août 1993 entre la commune de La Bruyère et CANAL C, la Commune est redevable à cet asbl, en compensation de la médiatisation des événements bruyérois, d'une subvention révisable annuellement suivant l'évaluation de l'indice des prix à la consommation. Pour 2010, ce subside s'élève à 4.575,41 €.
13. En date du 27 mai 2008, le Conseil Communal décidait d'accorder un subside annuel de 0,03 €/habitant à l'asbl Inter-Environnement Wallonie.  
Par courrier du 22 juin 2010, l'asbl dont question sollicite une réévaluation du subside portant ce dernier à 0,04 €/habitant.
14. La création de deux nouveaux lotissements à Meux a nécessité l'ouverture de deux nouvelles voiries.  
L'un est accessible par la rue Léon Dumont tandis que l'autre par la rue Janquart.  
Parmi les propositions d'appellations émises par un éminent meutois versé dans l'histoire et la culture locale et des environs, le Collège propose les dénominations suivantes : « *rue du Petit Rèclôs* » pour la première citée et « *rue de la Sicaye* » pour la seconde.  
Ces propositions ont obtenu l'accord de la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie.
15. Aucun prêtre desservant ne logeant à Warisoulx, le Collège propose de mettre en location la maison située au n° 1 de la Place Oscar Desneux à Warisoulx réservée à la fonction de presbytère et ce, avec l'accord de l'Evêché.  
Il est proposé un loyer mensuel s'alignant à la maison voisine, propriété communale portant le n° 3, soit 500 €.
- 16 à 18. Il est proposé au Conseil Communal de ratifier ces trois ordonnances de police prises par le Bourgmestre en date du 09/08/2010 en application de l'article 134 § 1 de la Nouvelle Loi Communale et pour lesquelles, individuellement, chaque membre de cette assemblée a reçu une notification justificative de la part de cette Autorité..
- 19 à 24. Les installations de chauffage de ces différents bâtiments communaux sont vétustes et énergivores. Le remplacement de ces installations est indispensable. Ces projets bénéficient d'une promesse de subsides UREBA (90 %) à l'exception du dossier repris au point 21 qui dépendra de la cellule INFRASPORT de la Région Wallonne avec subsides de 75 %.  
Il est proposé de confier à l'INASEP l'étude de ces différents dossiers « chauffage ». Cette intercommunale veillera également à assurer les fonctions de coordinateur sécurité et santé.
25. En date du 23/04/2009, le Conseil a approuvé les contrats d'étude et de coordination sécurité et santé relatifs à la construction d'un préau aux écoles communales de Rhisnes.  
Dans le cadre de ce projet de construction, un permis d'urbanisme doit être obtenu. Par le biais d'un avenant au contrat d'étude, il est proposé au Conseil de confier la mission de rédiger les documents nécessaires à l'obtention dudit permis.

26. Le véhicule de marque Fort Transit utilisé par le service de la Voirie ne passera plus au contrôle technique en raison de son état avancé de corrosion. Agé de plus de 12 ans, il nécessite aussi des réparations mécaniques importantes. Le remettre en état nécessiterait un investissement financier plus élevé que sa valeur actuelle. Il y a donc lieu de déclasser ce pick-up et de le remplacer par un neuf.  
Devis estimatif : 34.727 €  
Mode de marché : procédure négociée.
27. Le serveur qui héberge toutes les applications comptables de la Commune nécessite un remplacement en raison d'une part, de son obsolescence, et d'autre part, de sa surcharge qui provoque une lenteur lors de son utilisation.  
Devis estimatif : 3.000 € HTV  
Mode de marché : procédure négociée sans publicité.
28. /
- 29./30. Par son adhésion à ces Contrats de Rivières, la Commune est amenée à déterminer un programme d'actions pour les années 2010 à 2013 ayant pour unique objectif l'amélioration des cours d'eau.  
Il est proposé au Conseil Communal d'approuver une sélection d'actions suggérée par le Collège.
31. Ce bâtiment est aménagé d'une laverie mise à disposition des locataires. Il s'agit dès lors d'équiper ce local d'un lave-linge et d'un sèche linge dotés d'un monnayeur.  
Devis estimatif : 9.950 TVAC.  
Mode de marché : Procédure négociée sans publicité.
32. Les appartements de cet immeuble sont alimentés en chauffage par une installation commune. Afin de pouvoir calculer les consommations de chaque locataires, il est indiqué de faire placer des calorimètres. Ils seront au nombre de 47.  
Devis estimatif : 1.900 € TVAC  
Mode de marché : procédure négociée.
33. La Communauté Française n' a pas approuvé le dossier d'adjudication pour la construction d'un bloc sanitaire à l'école communale de Warisoulx en raison des prix unitaires offerts par l'adjudicataire. En effet, ces prix dépassent ceux dont le pouvoir subsidiant fait référence. Il est proposé au Conseil Communal de revoir sa décision initiale en recourant à l'adjudication publique pour pouvoir relancer une procédure d'adjudication. Le devis estimatif de départ demeure inchangé.